



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mairie de LIEURON

Reçu le : 11 JUL. 2022

Traité le :

Direction départementale  
des territoires  
et de la mer

Rennes, le 04 JUL. 2022

SATT

Service aménagement des territoires et transition

Pôle urbanisme et contractualisation

Affaire suivie par : Clément BEBIN

Tél. : 02 90 02 33 29

Courriel : [clement.bebin@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:clement.bebin@ille-et-vilaine.gouv.fr)

[ddtm-planification@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-planification@ille-et-vilaine.gouv.fr)

N. réf. : 20220629\_LET\_SATT-095\_Lieuron\_AvisM1-2\_corrige

**Le Préfet**

à

**Madame le Maire de Lieuron**

**Objet : Avis de l'État relatif à la modification n°1 du PLU de Lieuron**

Le 07 mars 2022, la commune de Lieuron a engagé la modification n°1 de son PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous m'avez adressé pour avis votre projet de modification n°1 du PLU de Lieuron.

L'examen des pièces constitutives du dossier m'amène à émettre un **avis favorable** à votre projet.

Bien que ce projet n'appelle pas de remarques particulières, je vous rappelle que votre plan local d'urbanisme a été approuvé en mars 2009, et qu'il n'a pas été mis en compatibilité avec le SCOT du Pays de Redon dans le délai requis de 3 ans.

Le PLU pourra profiter de cette mise en compatibilité pour intégrer les lois Grenelles, ALUR, ELAN et s'inscrire dans les orientations de la loi Climat et Résilience.

Je vous informe que l'engagement d'une procédure de révision de PLU vous permet de bénéficier de la dotation globale de décentralisation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

*Bien cordialement*

Pour le Préfet et par délégation  
le Sous-Préfet de Redon

Pascal BAGDIAN

Copie à : DDTM35 SATT

Délégation territoriale de Redon-Vallons de Vilaine

Préfecture DCTC Bureau de l'urbanisme